



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



VIII REUNION DU COMITE MIXTE DE DE SUIVI

30 NOVEMBRE 2021 - VISIOCONFERENCE

SYNTHESE DES DECISIONS

La VIII^{ème} réunion du Comité Mixte de Suivi (CMS) a eu lieu le 30 novembre 2021 par visioconférence.

Président de la réunion : M.me Daniela Bica – Région Sicilienne - Dirigeante du Service 5 de l’Autorité de Gestion (AG) déléguée par le Directeur de l’Autorité de Gestion

Secrétaire de la réunion : M.me Maria Rita Rocca – Secrétariat Technique Conjoint (STC)

Délégation Tunisienne :

- M. Fethi Ben Mimoun : Ministère de l’Économie et de la Planification - République Tunisienne - Chef de délégation.
- M. Samir Lazaar : Ministère de l’Économie et de la Planification - République Tunisienne

Délégation Italienne :

- Mme Ambra Franceschetti: République Italienne - Ministère des Affaires Étrangères - Direction Générale pour la coopération au développement - Bureau I - Politiques de développement de l’UE - Chef de délégation
- M. Raffaele Barbato : République Italienne - Département des politiques de cohésion à la présidence du Conseil des ministres - Bureau des analyses politiques et de la programmation
- M. Verrico Antonio : Agence de la Cohésion Territoriale
- M.me Germana Di Falco: Agence de la Cohésion Territoriale

Observateurs :

- Mme Saloua Chatti : Ministère de l’Économie et de la Planification - République Tunisienne
- Mme Tamara Pavlin: DG REGIO - DG Regional and Urban Policy- Commission Européenne
- Mme Erminia Lazzara: DG Regional and Urban Policy - Commission Européenne
- M. Rosario Sapienza: TESIM ENI CBC
- Mme Raja Halouani: TESIM ENI CBC

Autorité de Gestion du Programme IEV CT Italie Tunisie 2014-2020 - Région Sicilienne :



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



- Mme Daniela Bica: - Région Sicilienne – Département de la Programmation - Dirigeant du Service 5 - Coopération Territoriale - Programme Opérationnel Conjoint IEV Italie-Tunisie
- M. Vincenzo Petruso - Région Sicilienne – Département de la Programmation - Service 5 - Coopération Territoriale - Programme Opérationnel Conjoint IEV Italie-Tunisie 5

STC et Antenne en Tunisie :

- Mme Emanuela Valiante – coordinatrice de Secrétariat Technique Conjoint
- Mme Laura Zimbaro - Secrétariat Technique Conjoint
- Mme Maria Rita Rocca - Secrétariat Technique Conjoint
- Mme Valeria D'Angelo - Secrétariat Technique Conjoint
- Mme Irene Sollena - Secrétariat Technique Conjoint
- M. Fayçal Sahraoui – Antenne du Secrétariat Technique Conjoint

ORDRE DE JOUR

Heure	Activité	Intervenants
09.30 – 09.35	<ul style="list-style-type: none"> • Salutations des institutions, approbation de l'ordre du jour de la VIII réunion du CMS et introduction aux travaux 	AG
09.35 – 10.15	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets stratégiques : mise à jour de la phase de contractualisation des projets et criticités émergées 	AG/STC
10.15 – 10.45	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les économies du Programmes et réallocation éventuelle 	AG/CMS
10.45 – 11.15	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets stratégiques : discussion et décisions à prendre 	AG/CMS
11.15 – 12.15	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets standards : mise à jour de l'état d'avancement physique et financier des projets 	STC/Antenne
12.15 – 13.30	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets standards : discussion sur les criticités liées à la mise en œuvre (comptes courants, impact de la pandémie sur les activités, prorogation éventuelle,...) 	AG/STC/CMS
13.30 – 14.00	PAUSE	
14.00 – 14.45	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour sur l'état d'avancement physique et financier du Programme et de l'Assistance technique 	AG/STC
14.45 – 15.30	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de communication du Programme 	AG/STC
15.30 – 15.45	<ul style="list-style-type: none"> • Autres points éventuels 	AG/CMS
15.45 – 16.30	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des décisions prises et clôture des travaux du VIII CMS 	AG



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



SYNTHESE DES DECISIONS

1) Projets stratégiques

Lors de la huitième réunion du Comité Mixte de Suivi (CMS) du Programme, l'Autorité de Gestion (AG) a présenté une mise à jour de la phase de contractualisation des projets admis au financement, des criticités émergées pour les projets ICIM et RISQMED et les économies résultants des appels à proposition pour les projets et du budget de l'assistance technique.

ICIM

Pour ce qui concerne le projet ICIM, les criticités sont les suivantes : Le bénéficiaire principal/chef de file, l'Istituto Oncologico del Mediterraneo s.p.a. - IOM (organisme privé) a enregistré la saturation de son plafond d'aide d'état.

Son budget est le suivant :

Budget total = € 292.305,31

Contribution UE = 0

Cofinancement UE = € 29.230,53 (10%)

Cofinancement additionnel = € 263.074,78 (90%)

Le Contrat de subvention et la Convention de partenariat ont été signés le 28 octobre 2021.

Le Bénéficiaire principal a communiqué de bien vouloir financer son propre budget avec des fonds propres. Le 8 novembre 2021 l'Autorité de Gestion a envoyé une note officielle à la Commission Européenne – DG REGIO avec une demande de clarification sur la validité de la signature d'un contrat similaire.

Compte tenu de ce qui précède, le CMS a décidé d'attendre la réponse à la note officielle par la DG REGIO et ensuite de l'AG pour l'engagement du Bénéficiaire principal à respecter toute obligation prévue par le Règlement. Pendant la réunion le représentant de la Commission européenne a souligné que le bénéficiaire principal doit s'engager par écrit à s'acquitter de toutes les obligations envers l'AG en ce qui concerne le suivi et l'exécution du projet et les responsabilités envers les partenaires. Cela ne doit pas être un risque pour le projet, il doit vraiment s'engager à mener toutes les activités requises.

RISQMED

Le bénéficiaire principal a envoyé à l'AG avec note officielle la Convention de partenariat signée avec le partenaire ANPE. Toutefois, le bénéficiaire principal a omis de signaler que le partenaire ANPE avait apposé, dans la Convention de partenariat en bas de la signature, certaines clauses relatives à la mise en œuvre des interventions du projet et notamment demandant la modification de certaines activités contraires à la législation tunisienne, notamment celles relatives à l'utilisation des drones.

Par conséquent, l'AG Autorité de Gestion avec note officielle a informé le Ministère Tunisien de l'Économie et de la Planification (Autorité Nationale Tunisienne du Programme) de cette manière inhabituelle de signer la Convention de partenariat, demandant une analyse approfondie des conditions attachées au fond. Les représentants de l'Autorité Nationale tunisienne ont communiqué que le cadre réglementaire tunisien n'a subi aucune évolution depuis la signature de la déclaration de partenariat de l'ANPE, intervenue le 13/01/2020. Il a



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



également été souligné qu'il est possible d'obtenir une autorisation d'utilisation de drones par les établissements publics tunisiens dans le cadre de projets de recherche, malgré le fait qu'ils soient soumis aux procédures d'autorisation des Ministères compétents. À cet égard a été souligné la possibilité, comme dans le cas du projet MED DéCo.U.Plages, financé par le Programme dans le cadre des projets standards, de confier l'activité à un tiers autorisé, tout en restant dans les limites de la loi.

Compte tenu de ce qui précède, le CMS a partagé la décision de ne pas accepter les clauses au bas de la Convention de partenariat, à la fois en raison du manque d'une modification du cadre légal de référence de nature à empêcher la réalisation des activités, tant pour les modalités mêmes de la signature de la Convention de partenariat.

Le Comité a donc invité l'AG à demander au bénéficiaire principal du projet RISQMED de produire, d'ici le **13 décembre prochain**, la Convention de partenariat signée par le partenaire ANPE sans aucune clause additionnelle, ainsi que le Contrat de subvention signé avec la date successive à la signature des conventions de partenariat. Le CMS a également demandé que celui-ci soit envoyé à l'AG avec une note officielle dans laquelle l'engagement du partenariat à garantir la mise en œuvre des activités prévues dans le formulaire de candidature est souligné.

- Si, au plus tard le 13 décembre, le projet RISQMED ne présente pas la Convention de partenariat avec l'ANPE correcte sans aucune clause additionnelle, selon ce qui a été partagé par CMS, le projet sera considéré, pour le renoncement objectif des partenaires à mettre en œuvre le projet sélectionné, comme non admissible au financement et on procédera à l'utilisation de la liste de réserve approuvée par le Comité même lors de la réunion du 18 décembre 2020.

Le deuxième projet, par score, dans la liste de réserve à financer est le projet « BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM » (OT1).

- L'AG en outre informe le Comité qu'à la suite de la procédure de révisions des budgets des projets stratégiques ont été réalisés des économies d'€ 981.651,99 qui peuvent être utilisés avec autre économie du Budget de l'Assistance Technique pour l'admission au préfinancement du projet ARIBIOTECH inséré dans la liste de réserve de l'Objectif thématique 2.

2) Budget Assistance Technique

A la suite de la présentation effectuée sur le Plan d' Assistance Technique, avec l'indication de la Répartition du budget, le Total du budget d'AT du Programme approuvé à mars 2020 et le Total Programme révisé, le CMS a approuvé la ré-modulation du Budget AT avec les économies égales à 300.000,00€. Donc le budget disponible d'AT est euro 3.369.030,00. Des efforts ont été déployés pour activer un processus vertueux et réaliser des économies pour financer le projet ARIBIOTECH.

Les économies n'affectent pas la validité des résultats qui seront réalisés avec le budget disponible. Il est précisé où des réductions de budget sont effectuées et il est indiqué que l'Autorité d'Audit dispose d'un budget d'environ 95.000 euros qu'elle ne souhaite pas utiliser. Ces sommes peuvent donc être utilisées ultérieurement par l'AG pour compenser les frais qui ont été réduits au minimum.

L'AG enverra une note officielle à l'Autorité d'Audit pour obtenir des mises à jour sur l'utilisation du budget qui est à la disposition de l'Autorité d'Audit (AA) et pour savoir si l'AA n'a pas l'intention de l'utiliser.

3) Réallocation ressources disponibles

Le Comité partage que les économies d'€ 981.651,99 des projets stratégiques et l'économie du budget d'AT seront utilisés pour l'admission au préfinancement du projet ARIBIOTECH



Programme cofinancé par
l'Union Européenne



inséré dans la liste de réserve de l'Objectif thématique 2. Le Bénéficiaire principal est l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer et le but du projet est la valorisation des déchets marins et de boue en mer par la création de produits innovantes et création d'entreprises bleues.

4) Projets standards

La présentation sur l'avancement des projets standard avec l'indication de l'avancement des GT techniques par rapport aux engagements et aux activités mise en place, a mis en évidence des difficultés rencontrées dans le démarrage des activités dues soit à des facteurs externes (pandémie et confinement prolongé, surtout en Tunisie; la difficulté à l'ouverture des comptes dédiés en devise ainsi que les garanties bancaires pour les entités privées et les associations (TN) difficile ou impossible à obtenir), que à des facteurs internes (retards des types administratifs dans le transfert du préfinancement aux partenaires (TN) ; retards dans la sélection des expertes externes (IT TN); problèmes institutionnels des certain bénéficiaires/ partenaire: changement de la structure d'entreprise, absence du représentant légale (IT); faible capacité de gestion de projets transfrontaliers de certain bénéficiaire (IT TN); questions ouvertes avec certains partenaires en raison des procédures de compensation pour les sommes dues pour la programmation 2007-2013 (TN).

Le CMS a donc autorisé la possibilité de prolongation pour la data de fin des projets, qui sera soumise par procédure écrite pour chaque projet qui fera demande et présentera les justifications nécessaires.

5) Communication

Le Comité partage la présentation de l'AG sur les activités de communication menées et à réaliser et invite l'AG à rappeler aux bénéficiaires des projets d'inviter l'Autorité Nationales pour leurs activités de communication.